



Règlement

Cette épreuve inscrite au calendrier UFOLEP se déroulera le dimanche 14 mai 2023

Départ à 14 heures 30 Rue de la Piquette à Louvemont
Arrivée vers 16 heures 30 Rue des Tuileries à Louvemont

Catégories concernées:

- 1, 2, 3, 4 UFOLEP, GS + 13-14-15-16
- Epreuve ouverte FSGT en suivant les correspondances de catégories en vigueur

Circuit :

- 15 tours de circuit de 4.5 km seront effectués pour les catégories 1,2 soit une distance de 67.5 Km. Le départ sera donné à 14 heures 30 Rue de la piquette à Louvemont.
- 12 tours de circuit de 4.5 km seront effectués pour les catégories 3 soit une distance de 54 Km. Le départ sera donné à 14 heures 31 Rue de la piquette à Louvemont.
- 10 tours de circuit de 4.5 km seront effectués pour les catégories 4, GS, 15-16 et féminines soit une distance de 45 Km. Le départ sera donné à 14 heures 32 Rue de la piquette à Louvemont. -
- 6 tours de circuit de 4.5 km seront effectués pour les catégories 13-14 soit une distance de 27 Km. Le départ sera donné à 14 heures 33 Rue de la piquette à Louvemont.
- L'arrivée rue des tuilerie à Louvemont sera canalisée par des barrières.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de la UFOLEP et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical:

- La protection civile sera présente sur place. Une convention a été prise avec eux.

Assurance et responsabilité:

- En UFOLEP les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Comité UFOLEP. Cette police délivrée par le comité départemental UFOLEP, sera adressée un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.

Récompenses :

- Des trophées, bouquets, seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve.
- Aucune prime en espèce ne sera attribuée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la course:

Antoine Langard
7 Rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Nom, prénom et adresse du club organisateur:

Cyclisme Bragard 52
7 rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Fait le 18/01/2023
Aurélie Langard, la secrétaire du CB52